Le Rempart

25¢

Administration--Rédaction, 2418avenue Central, Windsor, Ont.

8ième année No. 23 18 février 1976

tél: 948-9322—948-2522

Mini-congrès de l'A·P·I· régionale

Le samedi, 7 février 1976 , eut lieu à l'école St-Edmond, 765 Marentette de Windsor un mini-congrès de l'A.P.I. régionale de Windsor auquel assistaient deux invités spéciaux, M. Marcel Lefaive (Président provincial de la Fédération des A.P.I.) et M. Lucien Marier (Fondateur du projet 'Revalorisation de la langue française en Ontario de Ottawa). Des invités de chaque A.P.I. étaient présents - Mme Micheline Buteau, Mme Annick Filippi, M. Richard Cousineau de Beaudoin, Mme Rolande Chauvin, Mme Hélène Bontront, Mme Rose Cogliati de Ste-Thérèse, Mme Evelynne Duval, Mme laire Landry, M.andrian Van Den Hovan de St-Edmond, Mme Lise Brûlé, Mme Fernande Noël, Mme Pierrette Pelletier, Louisette Ecoiffier de Vanier, et Mlle Marie-Paul Duquette, Mme Micheline Maltais de P.E.P. de l'école secondaire du Commerce.

Tous ces personnes ainsi qu'un bon nombre de participants(es) étaient réunis pour discuter en forme d'ateliers, différents problèmes se posant à l'éducation de tous niveaux et d'essayer d'y ressortir avec des solutions.

Atelier No.1 - 'Ecole Secondaire Française'

Il fut mentionné que le système de crédits est le même que dans toutes autres écoles secondaires du comté. Plusieurs sujet sont enseignés dans les deux langues. Pour ce qui est du problème de transport, on a souligné que les élèves doivent faire un petit sacrifice en marchant un peu pour rejoindre un certain point de rencontre.

On a noté que le nom de l'école du Commerce devrait être changer car ceci trompe un grand nombre de gens en indiquant que les cours sont tous et seulement commerciaux tandis que tous les cours académiques sont offerts.

l'atelier No. 2 - s'intitulant 'L'avenir de nos écoles françaises est-il menacé?

On a souligné qu'un des grands problèmes était que les familles maintenant sont composées que de 2 ,3 , ou 4 enfants au maximum. Ce qui réduit le montant d'inscription d'élèves dans nos écoles. Il y a aussi que le mouvement de jeunes familles se fait vers l'est de la ville de Windsor et dans le comté. Comme solutions à ceci, il faudrait améliorer et organiser un système de transport efficace pour nos enfants. Il faudrait sensibiliser les parents et les associations françaises à encourager ces derniers à envoyer leurs enfants à nos écoles françaises. Il existe un manque de fierté de la langue chez la population française. Les parents ne prennent pas entièrement leur responsabilités dans le choix de l'école secondaire. Il faut vivre en français au sein de la famille comme dans le milieu scolaire. Un commentaire fut fait dans ces mots 'Est-ce que le système est adopté aux élèves ou oblige-t-on l'enfant à s'adopter au système? Et si l'enfant ne s'adopte pas? Qu'arrive -t-il alors?

Atelier No. 3 - 'Comment développer la lecture chez nos jeunes'

Premièrement on a indiqué que pour recevoir des livres on peut se rendre à la bibliothèque municipale de Windsor. Il serait intéressant de faire un sondage pour connaître les goûts des parents et des jeunes en ce qui concerne la lecture. Il serait bon de faire de la publicité qui frapperait d'abord l'intérêt des enfants.

La lecture aide l'enfant à s'exprimer, lui procure un bon vocabulaire et développe son sens de la recherche. C'est une façon de se cultiver tout en se divertissant. Il est bon que le plus agé de la famille aide au plus jeune dans sa lecture. Ceci intéresse les deux concernés à la lecture.

N'ayez pas peur de demander des livres français quand vous aller à la bibliothèque. Vous devez faire pressions. C'est vous qui payez les taxes, c'est votre droit. La lecture n'est pas seulement pour les intélectuels.

Atelier No4 - 'Raisons pour intéresser nos jeunes à garder leur français'

Tout d'abord, comme nous le savons, un problème majeur se pose à nous. Nous espérons que si nous n'y apportons pas la solution immédiate et radicale, nous essayerons de discuter afin d'y apporter des suggestions positives qui aideront à améliorer et résoudre une partie au moins de ce problème.

Pour quelle raison les jeunes ne s'identifient-ils pas et ne sont-ils par fiers d'être de langue française? Est-ce parce que les parents n'acceptent pas la responsabilité? Est-ce que nos écoles ne répondent pas aux besoins et demandes de l'enfant? La première instruction se fait à la maison. S'ils ne peuvent s'exprimer aussi bien en français c'est qu'ils n'ont pas la bonne stimulation. La mentalité française n'existe pas. Les gens ont une gêne de parler français ; surtout s'ils ne peuvent pas le parler à la perfection.

Atelier No. 5 - Atelier qui avait comme titre 'Qu'attendez-vous de votre exécutif de l'A.P.I. et quel est le but de vos réunions?

D'abord, le comité exécutif est composé de parent et instituteurs bénévoles qui acceptent un poste dans l'A.P.I., afin de répondre aux besoins des parents et instituteurs qui la composent. Toutefois, l'exécutif a besoin de la collaboration de ses membres afin d'être mieux informé quant aux problèmes qui existent dans nos écoles, étant dans un milieu franco-ontarien, et pouvoir ainsi y remédier efficacement. Le but principal de l'A.P.I. est de promouvoir la culture française parmi nos enfants, au foyer et à l'école. L'A.P.I. fournit également une occasion idéale de se rencontrer et de mieux se connaître. C'est en quelques sortes un moyen de communications entre les parents et instituteurs.

Au sujet des postes que la pluspart des membres ont peur d'accepter, on a suggéré de que de meilleures informations soient fournies pour clarifier le travail qu'un membre aura à remplir en acceptant un poste. Plusieurs répondent en disant 'Pas assez de temps', 'pas assez d'instruction', 'Peur de parler en public'.

M. Marcel Lefaive a suggéré un moyen efficace pour faire participer les parents. Celui-ci serait que chaque classe ait un parent quelconque en charge qui se chargerait de communiquer les messages par téléphone à trois autres parents qui eux aussi transmetteraient le même message à chacun trois autres parents ainsi de suite, ce qui enlèverait beaucoup de charge sur ceux en tête et en un rien de temps le message serait transmit de bouche en bouche à tous les parents de cette classe.

Le congrès fut suivi d'une célébration Eucharistique, d'un banquet et soirée sociale au sous-sol de l'église Immaculée Conception de Windsor.

Le tout fut organisé par Mme Diane Thibert, directrice régionale, Le comité régional en collaboration avec 'Les congressistes', membres de nos A.P.I. qui assistèrent au 23ième congrès de la Fédération des A.P.I.

Elles en sont revenues enchantees...

Trente heures de cours de Formation sociale intenses échelonnées sur trois jours, c'est fatigant...mais les 28 membres de la Fédération des Femmes Canadiennes-françaises qui l'ont fait au motel National Travellers de Windsor les 6 ,7 et 8 février en étaient trop enchantées pour s'en rendre compte.

'Maintenant, je connais tellement mieux les besoins des femmes' 'Dorénavant, je saurai être beaucoup active dans nos projets' 'Nous pourrons jouer un rôle tellement plus efficace dans tous les aspects de la vie sociale'. Voilà quelques-uns des commentaires que faisaient les participantes en évaluant ce cours où l'on a utilisé des ateliers, des débats, des table-ronde, des forums, des jeux de rôle pour étudier en détails des sujet tels la sociologie, le milieu familial, l'Eglise, le milieu politique, l'action féminine, l'association et l'animation sociale.

Ce cours que suivirent des membres des sections de Windsor, de Pointe-aux-Roches et de Paincourt, fut animé par Mme Solange Gervais, présidente provinciale de l'Association Féminine d'Education en Action sociale du Québec, et Mme Jacqueline Martin, présidente nationale de la F.F.C.F.

Le cours est une réalisation des sections Jeanne-Mance et Saint-Jérôme de Windsor que président respectivement mesdames Diane Serré et Jeanne Mongenais. Il s'inscrit dans leur programme conjoint 'Rapprochement de la femme' que subventionne le Secrétariat d'Etat.

... et elles ont envoyé un télégramme à Margaret Trudeau!

Le premier geste concret suscité par la formation sociale reçue en fin de semaine n'a par tardé! Pendant une des séances même de la fin de semaine, on a résolu de faire parvenir un télégramme à l'épouse du Premier ministre pour la féliciter de s'être affirmée publiquement.

le texte du télégramme suit: 'Nous la F.F.C.F. en session d'animation à Windsor approuvons d'emblée vos interventions lors de votre visite au Mexique. Nous croyons que ce geste incitera les femmes à s'affirmer dans leur identité.

Nous apprécions votre spontaniété et nous vous encourageons à persévérer.

Nous vous reconnaissons le droit de vous exprimer librement à titre de citoyenne'.

A L'"INTERIEUR

page 2 ... opinions libres

page 3.....nouvelles regionales

page 5.....transport pour la reunion du 23 fevrier au sujet de l'ecole secondaire francaise

page 11 ... coin du jeu

Le Rempart

fondé en 196

Enregistré comme courrier 2 eme classe - Permis 02903

ÉDITEUR: Les Publications des Grands Lacs Co.

C.P. 247 Pointe-aux-Roches

BUREAU: 2418 Avenue Central, Windsor N8W 4J3

TELEPHONE: 948-9322 — 948-2522

abonnements

Canada - $4.00 par année
Etats-Unis - $6.00 par année
Ailleurs - $8.00 par année

La copie se vend 25 sous

OPINIONS LIBRES

C'EST L'TEMPS

M. McMurtry

Le gouvernement ontarien aura-t-il encore une autre fois failli aux promesses qu'il a faites aux Francophones de l'Ontario? A plusieurs reprises au cours de la dernière année, le gouvernement de William Davis a promis de publier divers formulaires de langue française. La dernière fois qu'il en a été question, en novembre dernier, le procureur général de l'Ontario, Roy McMurtry, a promis devant le colloque de l'Alliance sur le bilinguisme tenu à Ottawa, que les formulaires seraient publiées avant la fin de l'année 1975. La publication de ces formulaires avait auparavant été remise plus d'une fois.

Le mouvement C'est l'temps s'inquiète de la lenteur que le gouvernement de l'Ontario met encore une fois à remplir ses promesses. Jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a publié qu'un seul formulaire. Il s'agit du formulaire pour le renouvellement des plaques matricules pour automobiles. La publication de ce formulaire s'est faite sans tambour ni trompette. Le gouvernement n'a même pas pris la peine de faire savoir aux Francophones de l'Ontario que le formulaire était disponible. Le Mouvement C'est l'temps se demande maintenant quand seront publiées les 14 ou 15 autres formulaires promis et quand leur existence sera rendue publique.

C'est l'temps!!! Monsieur McMurtry. L'échéance que vous avez vous-même fixée est écoulée.

D'autre part, le Mouvement C'est l'temps déplore la lenteur que met le procureur général de l'Ontario à répondre à une demande conjointe que lui ont faite l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), l'Association des enseignants franco-ontariens (AEFO) et le Mouvement C'est l'temps. Au début de décembre, les trois organismes ont sollicité une rencontre avec le procureur général de l'Ontario afin de discuter de différentes questions qui intéressent les Francophones de la province en particulier le projet pilote que compte mettre sur pied le gouvernement pour permettre aux Franco-ontariens d'avoir accès à la justice dans leur propre langue. Depuis que la demande a été envoyée à monsieur McMurtry, il y a un mois, le Mouvement C'est l'temps, l'ACFO et l'AEFO n'ont eu aucune nouvelle du procureur général! ! ! pas même un accusé de réception.

Aujourd'hui, le Mouvement C'est l'temps a expédié un télégramme au procureur général pour renouveler sa demande. Le gouvernement ontarien reste sourd aux demandes des Francophones mais il doit bien se trouver quelqu'un à Queen's Park qui sache lire un simple télégramme.

Le mouvement C'est l'temps se félicite de la rencontre qui aura lieu le 24 février 1976 avec le Procureur général de l'Ontario, monsieur Roy McMurtry.

En effet, cette rencontre, réclamée depuis deux mois, sera l'occasion pour le Mouvement d'aborder plusieurs problèmes qu'il considère urgent.

En particulier, les trois membres du Mouvement C'est l'temps qui seront délégues à cette rencontre ont l'intention d'interroger avec insistance le Procureur général quant à la publication des douze ou quinze formulaires bilingues promis par ce dernier en novembre 1975.

Le Mouvement C'est l'temps insistera également pour connaître l'évolution du projet annoncé par monsieur McMurtry pour introduire le français dans les cours de justice.

Les membres du Mouvement C'est l'temps profiteront de la rencontre pour faire savoir l'impatience grandissante qu'éprouvent de plus en plus de militants franco-ontariens face à la lenteur que met le gouvernement Davis à reconnaître officiellement l'existence des Franco-Ontariens. Le Mouvement C'est l'temps fera savoir au ministre - de vive voix - la détermination des Franco-Ontariens.

La délégation du Mouvement C'est l'temps sera composée de 'jacqueline Pelletier, Céline Corriveau et Philippe Landry.

Pour information: Philippe Landry (613) 725-7428, (613) 746-3527, (819) 776-5471.

Vu toutes les fausses rumeurs qui circulent au sujet de l'école secondaire française

Le comité d'action vous apporte les précisions suivantes:

Au sujet de l'administration:
Qui établira l'école?
Le Conseil Scolaire du comté d'Essex. (Essex Board of Education)

Qui pourra fréquenter l'école?
Tous les étudiants du comté d'Essex et de la ville de Windsor qui connaissent assez bien le français pour suivre des cours en français, indépendamment de leur origine.

Comment les étudiants de Windsor peuvent-ils la fréquenter si elle est établie par la Conseil Scolaire du comté d'Essex?
Le Conseil Scolaire de Windsor paiera au Conseil d'Essex une somme d'argent pour chaque étudiant de la ville qui fréquente l'école. Le Ministère de l'éducation a garanti au Conseil d'Essex qu'il sera payé pour un minimum de 125 étudiants de la ville même si le nombre actuel est moins que cela.

Qui administrera l'école?

Le Conseil Scolaire du Comté, dont le directeur est M. G. Séquin, engagera le personnel pour administrer l'école. Le Comité Consultatif de langue française fera les recommandations quant au choix du personnel, du programme enseigné, du transport et de tout autre aspect de l'administration de l'école.

Quelle sera la langue d'administration de l'école?
Le français.

Quelle sera la langue du personnel?
Dans la mesure du possible, le personnel sera entièrement bilingue.

Qui paiera les coûts de construction de l'école?
Le Conseil Scolaire d'Essex à même la taxe de propriété de tous les contribuables du comté et avec l'aide d'un octroi direct entre 75 pour cent et 95 pour cent du gouvernement provincial.

Au sujet du Programme
Quels seront les objectifs de l'école?
Ils seront: donner la même formation de base et la même préparation pour les études supérieures que toute autre école secondaire en Ontario, et en même temps de permettre aux étudiants de bien maîtriser l'anglais et le français et de leur fournir l'occasion de comprendre ce que ça signifie d'être Franco-Ontarien et d'en être fier.

Quelles matières particulières seront offertes?
Selon les intérêts des étudiants, toutes les matières que l'on offre dans les écoles secondaires de la province, y inclus les ateliers, l'économie domestique, la musique, le dessin, les matières commerciales, la culture physique et l'art dramatique.

Et la formation religieuse?
La loi scolaire de l'ontario permet d'offrir aux étudiants un programme de formation religieuse et d'organiser toutes sortes d'activités correspondantes que désirent les étudiants et leurs parents.

Et l'anglais?
Il est obligatoire que tous les étudiants en Ontario étudient l'anglais chaque année au secondaire; de plus l'anglais sera utilisé en partie pour l'instruction dans plusieurs autres cours (par exemple, les cours techniques et les sciences); enfin des activités spéciales pourront être mises sur pied. Les étudiants maîtriseront donc l'anglais et pourront participer pleinement dans la vie sociale, politique et économique de la province.

A quelles études supérieures seront-ils préparés?
Les finissants seront prêts à s'inscrire aux programmes de n'importe quelle institution post-secondaire anglaise ou française de la province ou ailleurs.

Au sujet de finances
Combien devront payer les étudiants qui fréquenteront l'école?
Absolument rien, comme dans toutes les autres écoles secondaires non-privées de l'Ontario.

Quel coût cela représente-t-il pour un contribuable du comté?
Entre $0.00 et $1.75 par année par contribuable, selon l'octroi du Ministère.

Les étudiants devront-ils payer le transport?
Le Conseil Scolaire du comté transporte gratuitement tous les étudiants du secondaire qui auraient trop loin à marcher. Le Comité consultatif de langue française de Windsor a recommandé que le Conseil Scolaire de la ville paie le coût du transport des étudiants de la ville. (Actuellement, un étudiant de la ville doit se rendre à l'école secondaire à pied ou à ses frais quelle que soit l'école qu'il fréquente.)

Qui paiera les coûts de maintenir l'école?
Le conseil Scolaire d'Essex avec l'aide des paiements que lui fera le Conseil Scolaire de Windsor pour ses étudiants et avec l'aide des octrois réguliers du gouvernement provincial. La plupart de ces coûts seront les mêmes que les Conseils auraient à payer pour l'instruction des étudiants de langue française où qu'ils soient. Pour aider à défrayer les quelques dépenses additionnelles, le gouvernement provincial accorde des octrois spéciaux car il reçoit des subventions à cette fin du gouvernement fédéral.

Nous vous serions reconnaissants de nous aider à renseigner tous les gens que cette question peut intéresser.

Le comité d'action pour l'école secondaire

Abonnez-vous au journal Le Rempart

Le seul journal francais dans tout le sud-ouest

S.V.P. Envoyer le montant nécessaire pour l'abonnement d'un an (Canada - $4.00 , Etats-Unis $6.00) à:

Le Rempart
2418 Avenue Central
Windsor, Ontario
N8W 4J3

nom

adresse rue C.P.

ville prov. - Etat

pays code postal téléphone

E.A. Archer

MONTRES & DIAMANTS

Tilbury, Ont. 682-2301

VU ET ENTENDU

à Windsor

Mme Thérèse Ippersiel aimerait remercier les gens de Técumseh de leur merveilleux accueil lors de sa visite le 9 février.

'Ca fait vraiment chaud au coeur de voir que d'autres personnes qui ont à coeur leur langue française aiment et savent dialoguer avec une Francophone. Merci gens de Técumseh'. de s'exprimer Mme Ippersiel.

A votre Caisse Populaire

Enrolez-vous dans notre régime enrégistré d'épargne retraite à 9 et un quart pour cent avant le 1er mars 76 pour avoir une réduction de vos impôts 75.

Informez-vous du plan épargne logement aussi. Procurez-vous des brochures à ce sujet à votre Caisse Populaire.

Cours de personnalité et de dynamique de groupe

Cours de personnalité et dynamique de groupe commençant le dimanche 2 9 février à 7 heures du soir au Centre Canadien Français.

L'animateur: Aurélien Tremblay. Pour plus de renseignements téléphonez au Service d'accueil , 9 4 5-112 4 ou 9 4 5-112 5.

Un message de l'API. Régionale

Il y aura des autobus pour aller au Centre civique d'Essex le 2 3 février qui transporteront les personnes, c'est à dire, parents et étudiants intéressés à votre nouvelle école française; 50 sous par adulte, 2 5 sous par étudiant. Venez en grand nombre. Le tout organisé par les API. de Windsor.

L'A.P.I. Régionale a eu aussi une réunion dont participait 3 personnes de chaque API. afin de recevoir des informations concernant l'école secondaire française. Les personnes ressources étaient Emilienne Paquette, André Comeau, et Benoit Marier.

Après la réunion du 3 février, les personnes ressources en question sont allées parler aux élèves de 7e et 8 e année des 4 écoles françaises séparées de Windsor. L'API. a aussi invité les étudiants à aller visiter l'école secondaire Commerce sur la rue Técumseh.

Paroisse St-Jérôme

Le jeune et dévoué Père Caron officiait au sacrement de la foi.

Quatre enfants ont reçu le Sacrement de la Foi, qui fait d'un enfant Fils de Dieu. Ce sont: Mélanie Anne, fille de Paul et Lucille Boucher, Jean-Pierre, fils de Lise et Marc Chartrand, Shirley Cécile, fille de Réjean et Chantal Morin, et Marcel, fils de Mary et Gaétan Proulx.

Nous apprenons aussi avec regret la mort de M. Frappier père de M. Roland Frappier de cette paroisse. Nos plus sincères condoléances.

Chant de la rencontre qui traduit si bien l'idée de celui ou celle qui est dans cette organisation. Vous pouvez entendre ces beaux chants à la messe de midi à St-Jérôme Rue Ypres, à Windsor.

Approche tes mains de la flamme,
J'ai du bon feu,
Approche tes mains de la flamme,
Tu verras, tu verras,
Ça ira mieux.

Toi dont les souvenirs pleurent,
Toi dont les amours sont mortes,
Viens partager ton bonheur,
Allez viens, je t'ouvre ma porte.

Si ta vie est de tristesse,
Si ton âme est à la pluie,
Reste un peu, rien ne presse,
Et lève ton verre à l'oubli.

Si tu n'as pas eu de chance,
Si tu marches dans le noir,
Chez-moi j'ai du bon feu qui danse,
Allez viens prendre un goût d'espoir.

Message de dernière heure

Après un entretien avec le directeur de 'Reach for the top', M. MacDonald, la direction de CBET m'apprenait qu'elle offrirait aux organisateurs du projet 'Génie en herbe' l'ensemble des installations nécessaire à leur programme, cela à titre gratuit. Ceci signifie que le nombre maximum de participants par équipe sera donc de quatre et non de cinq vue le nombre de cabines électroniques disponibles.

Gérard Lemieux

Vente de livres français

A l'école Ste-Thérèse, du 2 2 au 2 7 février, il y aura une vente de livres français provenants de la librairie Liméac d'Ottawa.

Madame Aline Harrison s'occupe toujours continuellement pour l'obtention de la Télévision Française, qui a un pied dans la porte du Sud-Ouest depuis le 19 Janvier 76 . Projet conjoint de l'occupation des quatre tours de relais de Radio Canada et de TV Ontario. Nous aurons à l'été deux postes où nous jouirons d'émissions françaises: Radio Canada toute la journée et 17 heures par semaine de TV Ontario. Kitchener et London ont déjà TV Ontario. Chatham et Windsor très bientôt. Radio Canada englobera les quatre stations simultanément, Pour avoir un avant-gout du français, le Canal 9 nous donnera très prochainement des programmes d'enfants, le dimanche matin de 8 heures à 9 :3 0h.

à Paincourt

Une fois de plus notre communauté est frappée par le deuil. M. Alphonse Pinsonneault décédé à l'âge de 6 5 ans lors d'un voyage en Floride le 5 février laisse un vide dans notre paroisse aussi bien que dans sa famille. A sa chère épouse , ses enfants; Ronald, Fernand, Yvon, François, Juliette, ses 19 petits enfants, ses soeurs Mme Marie Anne Emery, Mme Gertrude Carron, Mme Germaine Bondy, Mme Florence Renaud, ses frères Alfred, Gérald et Philippe, Nous, les paroissiens leur offrons nos plus sincères sympathies. M. Pinsonneault était un membre très actif du Club de l'Amitié depuis son existence et chacun en gardera le meilleur des souvenirs. Ses funérailles eurent lieu en l'église Immaculée Conception le 9 février. Son neveu Père Jacques Carron qui présenta aussi l'homélie concélébrait la messe avec le Père Léo Charron.

Nos sympathies sont également offertes à M. et Mme Léandre St-Amant pour la mort tragique de leur petite Julie Jeanne agée de trois mois.

Nous offrons aussi nos plus sincères condéléances à M. et Mme Edmond Chauvin pour le décès de Mme Marie Charbonneau. Elle était la soeur de Mme Chauvin.

Félicitations à M. et Mme Roger pour la naissance d'un fils nommé Raymond Mathieu, le 4 février dernier. Il est déjà précédé de 2 frères et 1 soeur. Les heureux grands-parents sont M. et Mme. Gérald Roy et M. et Mme Harrold Waddick.

L'ouverture officielle de la salle paroissiale aura lieu le 2 8 février. Nous anticipons la présence de bon nombre de paroissiens qui viendront se récréer et jouir des facilités offertes par les rénovations sous l'habile direction de M. Régis Caron et son comité. Un rêve s'est enfin réalisé grâce à des paroissiens généreux qui se dévouèrent bénévolement pendant près d'un an et vinrent porter main forte à un projet qui leur paraissait tangible. Donnons-nous la main afin que cette soirée soit un vrai succès!

Le dimanche, 1er février eut lieu l'assemblée annuelle de la paroisse et un nouvel exécutif fut élu - Ces gens feront parti du Conseil paroissial qui voit au bon fonctionnement de la paroisse. Léonard Faubert Jr. est le nouveau président , Mme Norman Roy Vice-présidente, Mmes Ronald Pinsonneault, Wilfrid Laprise, Raymond Béchard, Jacques Rivest et Messieurs Gérard Roy, Rosaire Sterling, Oscar Robert et René Bossy représenteront les différentes sections de la paroisse. Nous leurs souhaitons une année fructueuse!

Une soirée à la Canadienne s'est déroulée le dimanche, 15 février à Paincourt. Cela nous a été présenté sous forme de talents amateurs grace à la coopération de la F.F.C.F., de leurs époux et de nombreuses personnes qui ce sont produites sur scène. Ce fut une agréable expérience. Un grand merci à tous pour leur présence.

Soyez à l'écoute de CBEF. le vendredi, 2 0 février de 9 :15 à 10h a.m. pour entendre l'enregistrement de cette soirée.

Ontario

RÉVISION DES LOYERS

Adresses des bureaux

Les propriétaires et les locataires qui désirent obtenir des renseignements, des formulaires ou une assistance quelconque à propos de la Loi sur la révision des loyers des locaux d'habitation peuvent téléphoner ou se rendre au bureau de révision des loyers le plus proche de chez eux. Les bureaux seront ouverts à partir du lundi 9 février 1976.

BUREAU ET RÉGION DESSERVIE	ADRESSE DU BUREAU	ADRESSE POSTALE (pour toute correspondance, y compris les formulaires remplis)
SUD-OUEST		
London, pour les comtés de Middlesex, Oxford, Elgin, Lambton, Perth et Huron	80 Dundas St. Tél. 673-1660	Révision des loyers de l'Ontario C.P. 5101 London N6A 4L6
Owen Sound, pour les comtés de Grey et Bruce	Anciens locaux du bureau de poste 3rd Ave. E & 9th St. E. Tél. 376-3202	Révision des loyers de l'Ontario C.P. 635 Owen Sound N4K 5R4
Windsor, pour les comtés d'Essex et Kent	251 Goyeau St. Tél. 253-3532	Révision des loyers de l'Ontario C.P. 1605 Windsor N9A 6F2

Si vous désirez appeler le bureau desservant votre municipalité mais habitez hors de la zone d'appel gratuit, composez le 0 et demandez à la téléphoniste de vous donner le Zénith 9-6000. Vous obtiendrez gratuitement le bureau de révision des loyers.

Ontario Ministère de la Consommation et du Commerce

(À DÉCOUPER ET À CLASSER)

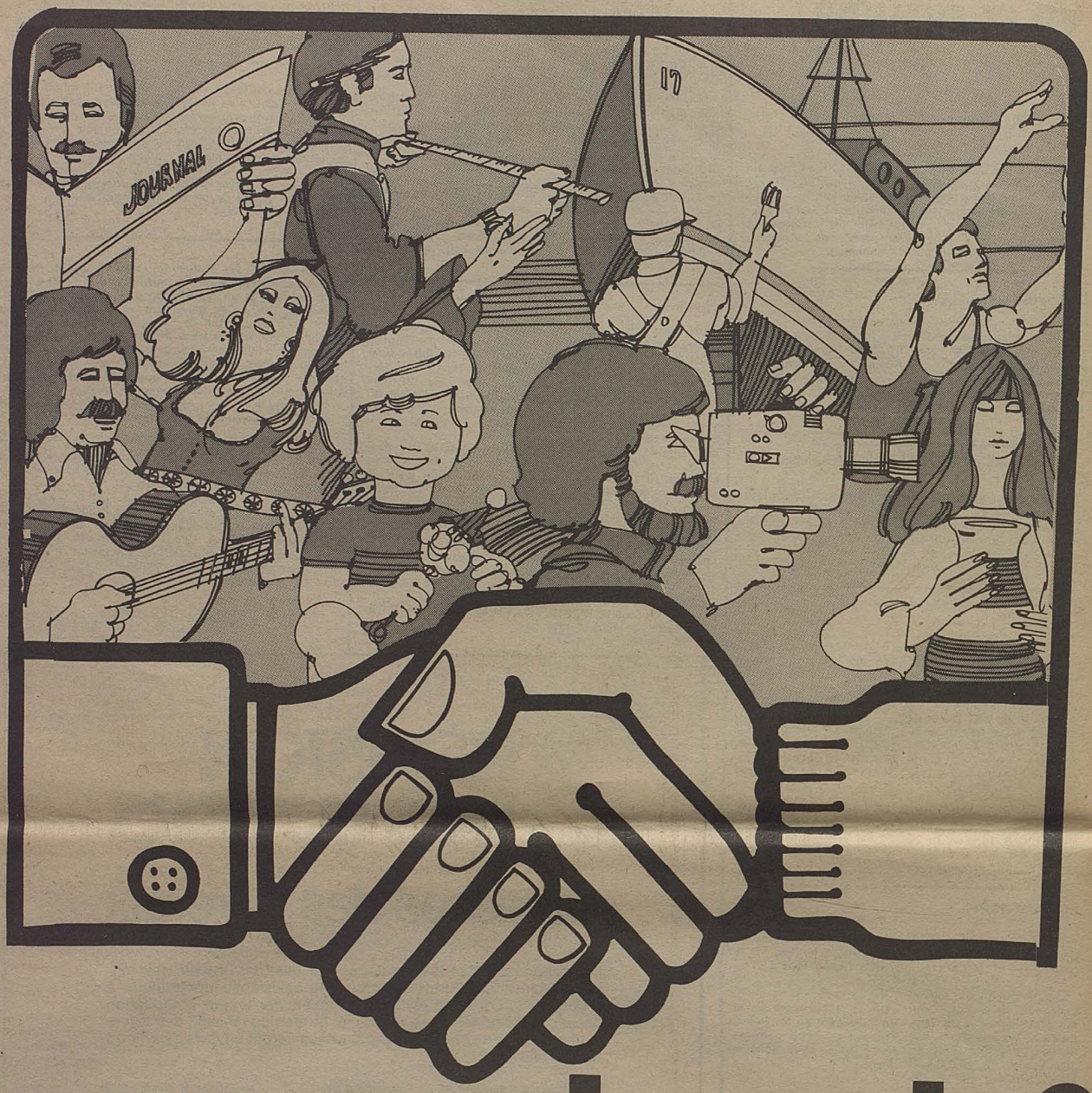

un coup de main?

Le Secrétariat d'État, vous le savez, s'intéresse à toutes les initiatives visant à la promotion sociale et culturelle des minorités de langue officielle.

Mais saviez-vous que le Secrétariat d'État, par sa Direction des groupes minoritaires de langue officielle, fournit gratuitement le concours de personnes-ressources qui peuvent, par leurs conseils, leur sens de l'organisation et leurs connaissances, collaborer à la réalisation de tout projet de nature à susciter le développement de la communauté. Nos conseillers aident à formuler les projets, expliquent les mécanismes des programmes gouvernementaux, coordonnent différentes initiatives pour éviter la duplication et simplifient le cheminement administratif des projets.

Ils sont plus de 40 à travers le Canada, sans compter l'apport des spécialistes qu'ils peuvent engager et assigner à votre projet, si sa bonne réalisation le nécessite.

Rappelez-vous que tous vos projets nous intéressent, qu'ils soient de nature sociale ou culturelle, et que nous vous offrons gratuitement l'assistance de spécialistes qui vous aideront à formuler vos besoins.

Un coup de main? Communiquer avec nous! Nous sommes là pour ça.

2e étage
395 rue Dundas
London, N6B 1V5
(519) 679-4335

Secrétariat d'État **Secretary of State**

J. Hugh Faulkner
Ministre

J. Hugh Faulkner
Minister

Ecole secondaire de langue française

Le jour approche où les cartes seront mises sur la table en ce qui a trait à l'école secondaire française du comté d'Essex. Ce qui fait contraste avec les autres assemblées depuis les trois derniers mois, pas de discussions ou de parti pris lundi dernier mais le silence était juste le calme avant la tempête.

En plus des lettres reçues des cinq villes suivantes: Essex, Kingsville, Sandwich West, Amherstburg et Colchester Sud, et une autre du Conseil, le centre d'éducation a accepté une notice de motion voulant que si la motion est rejetée, que l'arret de l'école bilingue française sera immédiate et permanente.

La motion introduite par Harold Sanger fut discuté lors de l'assemblée de lundi dernier. M. Sanger a dit qu'il espérait que la situation soit clarifiée à propos de l'école après le 2 3 févirer . A la même assemblée, un comité spécial est attendu pour donner un rapport sur l'implication du coupage provincial en capital de financement pour l'école qui est de 95 pour cent à 77 pour cent.

Plusieurs contre l'idée de cette école provoquera peut-être la renversée lors de l'assemblée. Qui vivra, verra.

CONCOURS — pourquoi je suis fier d'être franco-ontarien

La Fédération des Association des Parents et Instituteurs de langue française ont organisé un concours qui se portera sur le sujet 'Pourquoi je suis fier d'être Franco-Ontarien'. Les participants ne devront soumettre qu'un seul texte ou poème inédit. Le poème peut être en vers libres ou réguliers et qui ne dépasse pas trente vers. Le texte libre ne peut pas dépasser 2 00 mots.

Le poème ou texte libre peut être dactylographié ou écrit lisiblement à double interligne. Le concours s'étendra du 7 février 1976 au 2 mars 1976 . Chaque catégorie sera jugée par un jury formé par la Directrice Régionale et son Comité Exécutif.

Le (la) gagnant(e) de chaque catégorie recevra un prix d'égale valeur un choix de volume, de disques et autres selon la catégorie et un diplôme d'honneur le faisant membre honorable de l'API. régionale jusqu'au prochain congrès régional. Le nom du gagnant dans chaque catégorie sera dévoilé lors de la clôture de la semaine française à Windsor.

Son oeuvre devra être signé d'un nom d'emprunt et accompagné d'une enveloppe cachetée contenant le nom véritable, son adresse, son âge ainsi que l'école fréquentée. Ces enveloppes cachetées seront remises à la Directrice Régionale.

Le nom du véritable gagnant sera annoncé par la Directrice Régionale lors de la remise des prix. Sur l'enveloppe sera reproduit seulement le nom d'emprunt et la catégorie ELEMENTAIRE* SECONDAIRE* ADULTE. Son oeuvre primé devient la propriété du Projet de la Fédération et ne sera pas retourné à son auteur. Elle sera publiée dans la revue de la Fédération : LIAISON .

Les envois doivent parvenir au Secrétariat de la Régionales de Windsor au plus tard le 2 8 février à minuit. Tout envoi fait ou reçu passé cette date sera condidéré comme nul.

COULTER AUTO PARTS

Coutier's vous invite à visiter le nouveau centre de pièces d'automobile, service complet pour radiateurs et climatiseurs

Spécialisés en roues "MAG"

1765 Técumseh ouest, tél. Canada 258-3303 - USA: 984-0876

Service bilingue.....:..... Peter Bélanger

JANISSE FRÈRES LIMITÉE

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

1139, rue Ouellette Windsor 253-5225

Imprimerie Lacasse

Tecumseh Ontario

735-4121

'La seule imprimerie bilingue dans le comté d'Essex.'

GÉRARD P. LÉVESQUE

AVOCAT

au:

52, rue Chatham ouest - Suite 205
Windsor, Ont. - Tél. 252-2323

et aussi à:

1218, rue Ste-Anne
Tecumseh, Ont.
Tél. 735-2517

Pour améliorer l'apparence et le comfort de votre chez-vous

Salles de récréation, perrons en ciment, garages, revêtement d'aluminium, soffite, tuile céramique, charpentrie, toitures, rénovation complète

PAQUETTE CONSTRUCTION

2471 rue George 945-1803 945-3549

L'Ontario a une nouvelle "Loi sur la ceinture de sécurité". Voici ce que vous devez en savoir.

L'année dernière en Ontario, 1,304 personnes ont été tuées dans des accidents d'automobile; 98,673 autres ont été blessées.

Un grand nombre de ces décès et de ces blessures auraient pu être évités si les personnes en cause avaient porté une ceinture de sécurité.

C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 1976, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

En pratique la loi est simple:

- Vous devez porter la ceinture abdominale et le baudrier si votre voiture est munie des deux.
- Si votre voiture a été fabriquée après le 1er janvier 1971, il est illégal d'enlever les ceintures de sécurité et elles doivent être en bon état. Si les ceintures ont été enlevées, il faut les réinstaller.
- Il faut faire réparer les ceintures de sécurité qui ne fonctionnent pas.
- Le baudrier ne fait pas partie du dispositif en place sur les sièges arrière et il n'est pas nécessaire de l'installer.
- Il n'est pas illégal de transporter plus de passagers qu'il n'y a de ceintures de sécurité.
- Le conducteur est responsable de tous les enfants âgés de 2 à 15 ans. Tous les passagers adultes âgés de plus de 16 ans sont responsables d'eux-mêmes.

Voici les exceptions:

1) Les enfants âgés de moins de deux ans.
2) Les personnes ayant un certificat médical établi par leur médecin et les dispensant de porter la ceinture de sécurité.
3) Le personnel de livraison lorsqu'il effectue ses livraisons à 25 mph ou à une vitesse inférieure.
4) Le personnel de livraison du courrier dans les régions rurales.
5) Les passagers des voitures décapotables n'ont pas besoin de porter le baudrier.

L'amende pour infraction à la loi va de $20 à $100, plus les frais. Mais la vie et la santé sont des choses précieuses et les accidents qui entraînent des blessures ou la mort ou qui causent des dégâts matériels coûtent beaucoup plus que l'amende.

Dorénavant, que vous soyez conducteur ou passager, vous devez porter la ceinture de sécurité. Le gouvernement de l'Ontario—votre gouvernement—vous demande de coopérer.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la:

Direction de la prudence et de l'information
Ministère des Transports et des Communications
1201, avenue Wilson
Downsview (Ontario) M3M 1J8

Ministère des Transports et des Communications
James Snow, ministre

Province de l'Ontario
William Davis, premier ministre

Une ecole secondaire de langue francaise - Qu'est que c'est?

La plus grande partie de la controverse au sujet de l'école secondaire de langue française découle du fait que plusieurs gens voient ce genre de facilité pédagogique comme une 'école monolingue' ou une 'école complètement française'.

La législation actuelle, qui a rendu possible l'établissement des écoles secondaires de langue française en Ontario, en 196 8 , est basée sur le principe que les Canadiens de langue anglaise et de langue française ont le droit de recevoir une éducation dans leur propre langue.

Il y a eu beaucoup de confusion expliquable au sujet de la définition précise des termes, tels que 'école de langue française' ou 'école monolingue'. En fait, toutes les écoles secondaires de langue anglaise sont monolingues 'en soi'. Les écoles de langue française ne sont pas nécessairement et non seulement celles dans lesquelles toutes les matières sont enseignées en français, sauf l'anglais, même si c'est la définition restrictive que certains de leurs adversaires aimeraient imposer sur eux.

Dans une école de langue française, une variété de matières en plus de l'anglais, peut être enseignée dans les deux langues. La décision à l'égard de l'enseignement de plusieurs cours de l'école de langue française doit reposer sur la communauté de langue française qu'elle dessert; tout en travaillant avec et par le Comité consultatif de langue française , que la langue de communication et de l'administration et, par conséquent, que l'ambiance totale de l'école devraient être français.

L'école de langue française fournit un atmosphère à l'intérieur duquel, les étudiants francophones auront une meilleure occasion d'apprendre à connaître, comprendre, à consolider et à développer leur culture et leur héritage.

Ceci est nécessaire, afin de maintenir son identité dans une province, où, en fait, la langue de la grande majorité est l'anglais.

Il est en effet important pour tous les étudiants, de langue anglaise et de langue française, d'avoir, à travers de leurs années de formations scolaires, l'occasion de s'enraciner dans leur propre langue et culture. Si c'est le cas, les procésus de l'interraction avec ceux de l'autre langue et de l'autre culture se poursuivront de façon plus mûre, plus naturelle, et plus fructueuse, également pour maintenant et pour plus tard.

En gardant ces considérations en esprit, c'est un fait que le désir légitime de plusieurs parents et étudiants anglophones de devenir bilingues, ne devrait pas obliger à des arrangements dans les écoles, qui nient aux étudiants francophones, l'occasion d'une éducation dans leur propre langue et culture.

Le but de l'école de langue française, et on doit appuyer sur ce fait, est de fournir aux étudiants de langue française un moyen de connaître et de développer leur langue et leur culture.

On ne devrait pas avoir l'impression que l'intention derrière les écoles de langues françaises a été ou est maintenant de créer des conditions qui limiteraient ou restreindraient les occasions aux étudiants, d'apprendre la langue anglaise.

Les éducateurs et les chefs franco-ontariens reconnaissent qu'une connaissance adéquate et complémentaire de l'anglais est essentielle si les gens de langue française veulent pleinement participer à la vie de l'Ontario et du Canada.

L'objectif de l'école de langue française est de fournir un procésus par lequel on enseignera aux étudiants de langue française de l'Ontario, dans leur propre langue, et en même temps, ils pourront bénéficier d'une connaissance de l'anglais et d'une possibilité de vivre et de travailler dans une province à prédominance anglophone, sans abandonner leur identité et leur culture.

Aurèle R. Bénéteau
Administrateur au conseil d'éducation du Comté D'Essex.

ATTENTION! ATTENTION!

Etes-vous intéressés à garder votre école secondaire française?

Repondez à cet appel

Réunion TRES importante pour notre école secondaire française.

ou: Centre Civique d'Education
rue Fairview,
Essex, Ontario.

qand le 23 février 1976

transport: autobus
50 sous pour adultes
2 5 sous pour étudiants

Lieu de départ:

BelleRivière: Hôtel de Ville
Lasalle: Ecole Sacré-Coeur, rue Divine et Kenwood à 6 :3 0 p.m. Cet autobus s'arrêtera à l'école St-Joseph , 93 8 1 Townline [Rivière-aux-Canard] à 6 :4 5 p.m.
Leamington: Stationnement Loblaw
Pointe-aux-Roches: Eglise Annonciation
St-Joachim: Ecole St-Ambroise
Técumseh: Terrain de stationnement, rue Lespérance et rue Lanoue.
Windsor: aux 4 écoles primaires françaises, école de Commerce et Caisse Populaire Ltée, rue Técumseh et Drouillard.

Heure de départ : 6 :3 0 p.m.

Une grande décision sera prise le 2 3 février 76 à une réunion de la Commission Scolaire du Comté d'Essex. Soyez-là

Ne laissez pas la tâche aux autres

Vous êtes payeurs de taxes. Ça vous regarde de très près. Il nous faut autant de gens intéressés que possible. Votre présence doit être strictement silencieuse.

Téléphonez dès aujourd'hui pour réservation.
Belle-Rivière: 72 8 -2 76 6
Lasalle et Rivière-aux-Canards: 73 6 -6 014
Leamington: 3 2 6 -2 902
Pointe-aux-Roches et St-Joachim: Le jour: 72 8 -2 010 le soir: 6 94 -3 6 03
Tecumseh: 73 5-3 2 3 9
Windsor: 94 5-4 3 2 8 ou 2 56 -94 53

Faites vite; votre réponse nous indiquera le nombre d'autobus à louer. Soyez des nôtres.

Marquez cette date sur votre calendrier. Aussi, amenez vos jeunes, ils sont intéressés.

Merci.

Comité d'Action

colloques regionaux

Le Conseil consultatif des Affaires franco-ontariennes organisera quatre colloques régionaux sur l'éducation postsecondaire offerte aux groupes d'expression française. Ces rencontres ont pour objectif de renseigner les francophones au sujet des programmes et des cours qui sont déjà offerts en français dans leur région et d'identifier les besoins des Frano-Ontariens de diverses régions du nord de la province en matière d'éducation postsecondaire en français afin de formuler des recommandations qui permettront de répondre à ces besoins.

Le premier de ces colloques régionaux aura lieu au Collège Cambrian, à Sudbury, le samedi 2 1 février. Il sera suivi d'un deuxième, à Timmins, le 2 8 février, d'un autre, à Kapuskasing, le 6 mars et d'un dernier à North Bay, le 13 mars.

Parmi les participants à chacun des colloques, on comptera les représentants des associations d'étudiants qui fréquentent les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités de la région; les directeurs, professeurs et conseillers en orientation professionnelle des écoles secondaires; les porte-parole des universités et des collèges communautaires de la région; les représentants des commissions scolaires et des conseils consultatifs de langue française. On invite en particulier tous les membres de la collectivité franco-ontarienne de la région qui s'intéressent à l'éducation postsecondaire en français.

Le programme se déroulera de 9 h à 15h3 0, le samedi, et sera le même pour les quatre colloques. A la première séance plénière on fera un relevé des programmes et des cours postsecondaires offerts en français dans la région. On examinera aussi les statistiques des écoles secondaires de langue française et des écoles mixtes de la région afin de préciser le nombre probable d'étudiants pour des cours postsecondaires en français.

Par la suite, trois groupes de travail étudieront les besoins des Franco-Ontariens de la région en matière d'éducation postsecondaire en français. Un premier groupe se penchera sur les besoins au niveau universitaire, un deuxième sur les besoins au niveau du collège communautaire et un troisième sur les besoins en matière d'éducation permanente et en cours de recyclage et d'apprentissage.

Pendant une deuxième séance d'étude, les trois groupes de travail formuleront des recommandations qui permettront de répondre aux besoins identifiés au cours de leur premier 'atelier'.

Pendant unedernière séance plénière, les participants feront la synthèse des recommandations formulées par les trois groupes de travail.

L'analyse de l'ensemble des résultats des quatre colloques régionaux tenus dans le nord de la province permettra au Conseil consultatif des Affaires franco-ontariennes de faire connaître aux établissements postsecondaires bilingues et au ministère des Collèges et Universités les besoins des Franco-Ontariens du nord de la province en matière d'éducation postsecondaire en français.

Claude Belcourt, coordonnateur des affaires francophones au Collège Cambrian de Sudbury, sera responsable de l'organisation du premier colloque régional, qui aura lieu dans son collège, le samedi 2 1 février 1976 . Les conférenciers, les présidents de groupe de travail et les personnes ressources seront des personnes de la région où le colloque aura lieu.

Parmi les personnes qui participeront à ce premier programme, citons: Omer Deslauriers, président du Conseil consultatif des Affaires franco-ontariennes; Gérard Lafrenière, de l'Université Laurentienne; Rose Potvin et Thomas Evans, du Collège Cambrian; Claude Raymond, président du Conseil consultatif de langue française du Collège Cambrian; Louise Eaton, Monique Parker et Louis Corbeil, du même collège; Monique cousineau, du Centre des Jeunes de Sudbury; Shirley Vincent, de l'Université Laurentienne; Cécile Grenier, Jean-Claude Landry, Gilbert Dumas et Richard Valade.

Il n'y a pas d'inscription préalable et on invite chaleureusement toutes les personnes de la région de Sudbury qui s'intéressent à l'éducation postsecondaire à se rendre au Collège Cambrian le samedi 2 1 février 1976 à 9 heures. Le programme se terminera à 15h3 0.

MOUSSEAU, DUBE, DeLUCA
HILBERS FAZIO & O'NEIL
Barristers & Solicitors
Canada Trust Building
Windsor, Ontario
N9A 5P1
258-0885

St- CLAIR GRAIN & FEEDS
Provisions pour fermes
Pâture
Tilbury Grain Staples

CARON GRAIN CO. LTD
Wallaceburg
627-3917
627-4187
L.P. CARON, Gérant
Grande Pointe
352-0479

Nettoyeur à sec
Service de lessive de chemises
Réparations usuelles de vêtements
[tout fait sur les lieux]
COLONIAL CLEANERS
[au comptant, sans livraison]
7805 est , rue Wyandotte [près du chemin Lauzon]
948 - 7331

Gaston Therrien
GUS SUNOCO
Service de garage complet
Nous sommes heureux de pouvoir vous servir en français
3419 est, chemin Tecumseh 948-4091

Ontario

RÉVISION DES LOYERS

Voici les faits:

La nouvelle loi de l'Ontario sur la révision des loyers dans l'habitation affecte la majorité des propriétaires et locataires de la province. Le texte de loi prévoit la révision du loyer qu'un propriétaire peut demander. Il serait opportun que propriétaires et locataires sachent quels sont leurs droits et responsabilités dans le cadre de la nouvelle loi. Le gouvernement de l'Ontario est à mettre sur pied des bureaux de révision des loyers dans les principaux centres de la province. Les personnes responsables de la révision des loyers entendront les plaintes que propriétaires et locataires pourront formuler sur les augmentations de loyer. On est à organiser un conseil de révision des loyers qui sera chargé d'entendre toute cause portée en appel par un propriétaire ou un locataire suite aux décisions rendues par des personnes responsables de la révision des loyers.

À quels types d'habitation la loi s'applique-t-elle?

• appartement • maison • maison en rangée • duplex • triplex • maison de chambres • terrains d'auto-caravanes • logement loyer fixé en fonction du revenue.

Quelles sont les exceptions?

- certaines habitations à but non lucratif ou coopératives à but non lucratif
- chambres d'hôtel et de motel ou maison de vacances louée(s) pour une durée temporaire ou saisonnière ne dépassant pas quatre mois
- constructions habitées pour la première fois comme lieux d'habitation le 1er janvier 1976 ou après
- lieux commerciaux

Quelles sont les modalités de la loi?

Si vous avez signé ou renouvelé une entente de location qui entrait en vigueur entre le 30 juillet 1975 et le 31 décembre 1975 inclusivement, il vous intéressera de savoir ce qui suit:

L'augmentation maximale du loyer de telles ententes ne peut dépasser huit pour cent du dernier loyer demandé pour un mois complet avant le 1er août 1975, à moins que:

(a) le locataire et le propriétaire en arrivent à un accord sur un taux d'augmentation de loyer plus élevé, ou que

(b) le propriétaire obtienne l'approbation requise auprès d'un responsable de la révision des loyers.

Un propriétaire a le privilegè de s'adresser à une personne responsable de la révision les loyers pour obtenir la permission d'augmenter le loyer de plus de huit pour cent. De son côté, un locataire a le privilège de faire une demande auprès du propriétaire exigeant de ce dernier qu'il justifie toute l'augmentation. De telles demandes doivent se faire au plus tard le 31 janvier 1976.

Lorsqu'un propriétaire et un locataire consentent à ce que l'augmentation de loyer dépasse les huit pour cent prescrits, il leur faut remplir et signer un accord d'augmentation de loyer au plus tard le 17 janvier 1976. Les deux parties doivent garder en leur possession une copie de tel accord. Pour recevoir des formules à cet effet, il suffit d'écrire à: Révision des loyers, Case postale 580, Succursale F, Toronto, Ontario M4Y 2L8. Vous pouvez également utiliser la formule publiée dans ce journal il y a quelques jours. Le locataire a toutefois le privilège d'annuler un tel accord; il lui suffit pour cela de remplir un avis de révocation dans les 30 jours suivant la date de signature de l'accord.

En apposant sa signature à un accord d'augmentation de loyer, le locataire renonce à tout droit de contestation contre l'augmentation apportée au loyer durant la période s'étendant du 30 juillet au 31 décembre 1975. Le locataire renonce également au droit de recevoir tout remboursement de loyer tel qu'il est stipulé dans le texte de la loi, sauf le montant du remboursement, le cas échéant, indiqué sur la formule d'accord d'augmentation de loyer. De tels accords d'augmentation de loyer ne s'appliquent pas à toute période ultérieure au 31 décembre 1975, et ils ne constituent pas une renonciation de la part du locataire à son droit de recours contre le montant du loyer demandé le 1er janvier 1976 ou après.

Un accord d'augmentation de loyer ne libère pas le propriétaire de l'obligation qu'il a d'obtenir l'assentiment officiel d'une personne responsable de la révision des loyers quant à tout loyer demandé le 1er janvier 1967 ou après qui dépassera de plus de huit pour cent le loyer qui était demandé en date du mois de juillet 1975.

Lorsque le propriétaire et le locataire n'en arrivent pas à un accord quant à toute augmentation de loyer dépassant les huit pour cent, le locataire a alors droit à un remboursement pour le loyer excédentaire payé en sus des huit pour cent prescrits; ce remboursement devra lui être payé le 16 février 1976, au plus tard. Si le propriétaire néglige de lui payer le remboursement auquel il a droit, le locataire aura le privilège de porter plainte auprès d'une personne responsable de la révision des loyers.

Lorsqu'une entente de location entre en vigueur ou est renouvelée entre le 1er janvier et le 31 juillet 1976, il vous intéressera de savoir ce qui suit:

Un propriétaire qui désire augmenter le loyer de plus de huit pour cent doit faire une demande à cet effet auprès du bureau de révision des loyers de sa localité et en informer le locataire 60 jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de telle augmentation.

Quant aux augmentations de loyer entrant en vigueur entre le 1er janvier et le 29 février 1976, telle demande doit se faire le 31 janvier 1976 au plus tard.

Tout locataire désirant porter une augmentation de loyer en appel peut le faire dans les 60 jours: il lui suffit de s'adresser au bureau de révision des loyers de sa localité et d'y enregistrer une demande obligeant son propriétaire à justifier l'augmentation de loyer demandée.

Dans un cas comme dans l'autre, la personne responsable de la révision des loyers fixera une date à laquelle la cause des deux parties sera entendue, et le propriétaire ainsi que le locataire seront informés de cette date.

Une fois la cause entendue, la personne responsable de la révision des loyers fixera le montant du loyer, et il pourrait exiger un ajustement rétroactif.

Qu'entend-on par une entente de location?

Une entente de location donne à un locataire le doit soit d'occuper un logis déterminé, soit de renouveler son droit de location d'un logis déterminé.

Une telle entente peut se faire par écrit, ou elle peut être soit verbale soit implicite. Ainsi, même si vous ne détenez pas un bail par écrit, les dispositions de la loi s'appliquent quand même à votre cas.

En ce qui regarde les ententes passées par écrit, la date qui importe est la date à laquelle l'entente entre en vigueur, et non la date de signature de l'entente.

La loi portant sur la révision des loyers s'applique au logis sur une base annuelle, et le loyer payé au mois de juillet 1975 est considéré comme étant le loyer de base.

Qui prend part aux audiences?

Les locataires ainsi que les propriétaires ou leurs représentants doivent se présenter aux audiences portant sur la révision des loyers. Le fait de ne pas se présenter ou de n'être pas représenté constitue une renonciation au droit de porter en appel la décision rendue par la personne responsable de la révision des loyers.

Les causes seront entendues le plus simplement possible, et tous les efforts seront faits pour rendre les procédures simples afin que les particuliers puissent défendre leur propre cause.

La personne responsable de la révision des loyers possède les pouvoirs lui permettant de sommer des témoins et d'exiger la présentation des documents nécessaires à la cause.

Tout locataire doit se rappeler que s'il décide de porter une augmentation de loyer en appel auprès d'une personne responsable de la révision des loyers ce dernier a le privilège d'accorder au propriétaire une augmentation plus élevée que celle demandée.

Lorsqu'un propriétaire est requis de justifier une augmentation de loyer mise en vigueur ou envisagée, la personne responsable de la révision des loyers a le privilège d'ajuster le loyer à un montant inférieur à ce qui était demandé avant l'augmentation.

Veuillez ne pas téléphoner d'ici à ce que les bureaux de révision des loyers aient été organisés. Pour recevoir un dépliant contenant de plus amples renseignements au sujet de la loi sur la révision des loyers dans l'habitation, veuillez écrire à:

Révision des loyers,
Case postal 580
Succursale F,
Toronto, Ontario M4Y 2L8

Province de L'Ontario

Ontario

RÉVISION DES LOYERS

CHANGEMENTS DE DATES IMPORTANTES

Les principales dates limites s'appliquant aux **PROPRIÉTAIRES** et aux **LOCATAIRES** ont été prolongées à partir du 16 janvier 1976. Voici les nouvelles dates à retenir:

- Dans le cas de tout contrat de bail entrant en vigueur entre le 30 juillet 1975 et le 31 décembre 1975 inclus, tout **LOCATAIRE** qui désire contester pour cette période une augmentation de loyer allant jusqu'à huit pour cent doit faire une demande au moyen du formulaire requis avant le 29 février 1976.
- Dans le cas de tout contrat de bail entrant en vigueur entre le 30 juillet 1975 et le 31 décembre 1975 inclus, tout **PROPRIÉTAIRE** qui désire demander pour cette période une augmentation de loyer supérieure à huit pour cent sur le montant de loyer versé pour le dernier mois de loyer entier précédant le 1er août 1975, doit faire une demande au moyen du formulaire requis avant le 29 février 1976.
- Si le **PROPRIÉTAIRE** et le **LOCATAIRE** ne parviennent pas à s'entendre sur une augmentation supérieure aux huit pour cent prévus par la loi et qu'ils ne font pas de demande de révision de loyer pour cette période, le **LOCATAIRE** a droit au remboursement le 29 février 1976 au plus tard de tout montant qu'il a versé en plus desdits huit pour cent.
- Le montant maximum de loyer que tout **PROPRIÉTAIRE** peut exiger d'un locataire, après le 1er janvier 1976 et dans le cas de tous les contrats de loyer qui sont entrés en vigueur le 30 juillet 1975 ou après, est de huit pour cent en plus du loyer exigé pendant le dernier mois de loyer entier avant le 1er août 1975. Tout propriétaire qui exige davantage contrevient à la Loi sur la révision des loyers et peut, en cas de déclaration sommaire de culpabilité, se voir imposer une amende allant jusqu'à $2,000.
- Dans le cas de tout contrat de bail entrant en vigueur entre le 30 juillet 1975 et le 30 avril 1976 inclus, tout **PROPRIÉTAIRE** qui désire demander une augmentation de loyer de plus de huit pour cent, pour une période quelconque après le 1er janvier 1976, doit faire une demande au moyen du formulaire requis le 29 février 1976 au plus tard.
- Dans le cas de tout contrat de bail entrant en vigueur le 1er janvier 1976 ou après, tout **LOCATAIRE** qui désire contester une augmentation de loyer quelconque doit faire une demande au moyen du formulaire requis le 29 février au plus tard, ou 60 jours après avoir reçu l'avis d'augmentation, selon la date qui arrive en dernier.

FORMULAIRES DE RÉVISION DES LOYERS

- En attendant l'ouverture des bureaux de révision des loyers, les **LOCATAIRES** et les **PROPRIÉTAIRES** peuvent se procurer les formulaires requis auprès des bureaux du ministère du Logement, du ministère des Richesses naturelles (bureaux de la Direction des Affaires du nord ontarien uniquement), du ministère du Revenu (bureaux de l'évaluation foncière), du ministère de la Consommation et du Commerce et aux bureaux régionaux de la Société de logement de l'Ontario à Sudbury, Thunder Bay, Ottawa, Cambridge, Hamilton et London. Veuillez vérifier l'adresse du bureau de votre localité dans l'annuaire du téléphone.
- **Envoyez le formulaire DÛMENT REMPLI** aux Services de révision des loyers en l'adressant au numéro de case postale indiqué sur la liste ci-dessous pour la municipalité où se trouve le logement en question.

RÉGIONS–RÉVISION DES LOYERS

COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Toronto	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 5370 Succursale A Toronto M5W 1N6
Etobicoke	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 511 Succursale B Etobicoke M9C 4V5
East York	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 1013 Succursale O East York M4A 2N4
North York	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 234 Succursale A Willowdale M2N 5S8
Scarborough	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 940 Succursale A Scarborough M1K 5E4
York	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 23 Succursale A Weston M9N 3M6

CENTRE-EST

Barrie, pour le comté de Simcoe et la municipalité de district de Muskoka	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 985 Barrie L4M 5E1
Mississauga, pour la municipalité régionale de Peel	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 126 Succursale A Mississauga L5A 2Z7
Oshawa, pour la municipalité régionale de Durham	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 618 Oshawa L1H 7R2
Peterborough, pour les comtés de Peterborough, Northumberland, Victoria et Haliburton	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 1586 Peterborough K9J 7S2
Richmond Hill, pour la municipalité régionale de York	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 391 Richmond Hill L4C 4Y6

CENTRE-OUEST

Hamilton, pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton, Haldimand-Norfolk, et le comté de Brant	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 2006 Hamilton L8N 3R5
Kitchener, pour la municipalité régionale de Waterloo et les comtés de Wellington et Dufferin	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 2048 Succursale principale Kitchener N2G 4J3
St-Catharines, pour la municipalité régionale de Niagara	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 3027 St-Catharines L2R 7E3

SUD-OUEST

London, pour les comtés de Middlesex, Oxford, Elgin, Lambton, Perth et Huron	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 5101 London N6A 4L6
Owen Sound, pour les comtés de Grey et Bruce	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 625 Owen Sound N4K 5R4
Windsor, pour les comtés de Essex et Kent	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 1605 Windsor N9A 6F2

EST

Belleville, pour les comtés de Hastings et Prince Edward	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 4300 Belleville K8N 5H9
Cornwall, pour les comtés de Stormont, Dundas & Glengarry et Prescott & Russell	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 607 Cornwall K6H 6G2
Kingston, pour les comtés de Frontenac Lennox & Addington, Leeds & Grenville et la partie du comté de Lanark située *à l'ouest* de la route 29, *à l'exception* des villes de Carleton Place (voir Ottawa) et Smiths Falls (voir Ottawa)	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 5500 Kingston K7L 5G4
Ottawa, pour la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, *plus* la partie du comté de Lanark située *à l'est* de la route 29, *y compris* les villes de Carleton Place et Smiths Falls	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 9800 Ottawa K1G 3Y2
Pembroke, pour le comté de Renfrew	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 1010 Pembroke K8A 7T3

NORD-EST

North Bay, pour les districts de Nipissing et Parry Sound	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 884 North Bay P1B 8K1
Sault-Sainte-Marie, pour le district d'Algoma	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 627 Sault-Sainte-Marie P6A 5N2
Sudbury, pour la municipalité régionale de Sudbury et les districts de Sudbury et Manitoulin	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 1059 Sudbury P3E 4S6
Timmins, pour les districts de Cochrane et Timiskaming	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 1130 Timmins P4N 7H9

NORD-OUEST

Kenora, pour les districts de Kenora et Rainy River	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 2440 Kenora P9N 3X8
Thunder Bay, pour le district de Thunder Bay	Révision des loyers de l'Ontario–C.P. 5000 Succursale F Thunder Bay P7C 5G6

L'adresse et le numéro de téléphone des bureaux de révision des loyers seront publiés sous peu.

Toute personne qui désire un livret d'information est priée d'écrire aux Services de révision des loyers, C.P. 580, Succursale F, Toronto, M4Y 2L8.

Les personnes domiciliées dans la zone téléphonique de la communauté urbaine de Toronto peuvent composer le 923-1199.

Province de l'Ontario

1 million de dollars au collège St-Jean d'Edmonton

OTTAWA - Le gouvernement fédéral versera un million de dollars pour l'achat du collège Saint-Jean DEdmonton, ce qui permettra de maintenir ouvert un établissement qui dispense, en français, des cours de perfectionnement linguistique aux professeurs dont la langue de travail est celle de la minorité de langue officielle, ou qui enseignent le français, langue seconde.

Le Secrétaire d'Etat, l'hon. J. Hugh Faulkner, a annoncé aujourd'hui l'octroi de cette contribution dans le cadre du programme du Secrétariat D'Etat, administré par la direction générale des Programmes de langues, et qui vise à promouvoir le bilinguisme dans l'enseignement.

Un autre montant, équivalant à 2 5 pour cent des frais d'exploitation de la faculté d'éducation du collège, sera également accordé, en plus du paiement de 10 pour cent versé dans le cadre du programme visant à aider les établissements d'enseignement postsecondaire de la minorité de la langue officielle.

La contribution d'un million de dollars à titre de participation au coût total de l'achat - qui n'a d'ailleurs pas encore été définitivement déterminée - correspond à la politique de frais partagés tel qu'appliquée précédemment par le fédéral et d'autres provinces. Cette formule de participation fédérale prévaut déjà dans le cas du Collège St-Boniface, à Winnipeg, ainsi qu'au Collège Ste-Anne, à Church Point, en Nouvelle-Ecosse. La Province de l'Alberta paiera donc la différence entre le montant de cette subvention et le prix d'achat.

'Cette contribution, a déclaré M. Faulkner, ainsi que les paiements calculés selon une formule donnée, et versés pour les cours de perfectionnement linguistique dans la langue seconde, et l'enseignement de la langue de la minorité, nos projets spéciaux visant à promouvoir le bilinguisme dans l'enseignement, et l'appui que nous offrons aux minorités de langue officielle pour ce qui est de l'animation sociale et des activités culturelles, indiquent clairement que le gouvernement fédéral a l'intention d'aider les collectivités francophones à continuer de s'affirmer et à conserver leur langue.'

Le collège Saint-Jean est le seul établissement d'enseignement postsecondaire de langue française à l'ouest de Winnipeg. Il compte plus de 150 élèves et offre des cours préparant au B.A. et au B. Ed. Les étudiants de l'université de l'Alberta qui suivent des cours de français fréquentent également le collège Saint-Jean.

direction-jeunesse devra-t-elle fermer ses portes?

Suite aux propos tenus par la Fédération Jeunesse Colombienne il y a quelques jours, Direction-Jeunesse, organisme franco-ontarien soutient sans réserve les demandes que fait cet organisme puisque la situation ontarienne actuelle ressemble à celle de la Colombie-Britannique. Il est donc immédiatement important que les autorités prennent des décisions qui nous permettront ainsi qu'à tout franco-canadien en contexte minoritaire, non pas de recevoir les restes, qui ne feront que retarder l'échéance de notre disparition, mais l'emploi de moyens sûrs qui nous permettront de jouir de notre statut de citoyen canadien à part entière.

Les programmes mis à la disposition des francophones par le Secrétariat D'Etat ne correspondent pas à la réalité des besoins de notre milieu. L'attitude amorphe qu'affiche le Secrétariat D'Etat en matière d'épanouissement culturel dénote un manque de sérieux.

S'il est vrai que le Secrétariat D'Etat offre son aide aux minorités francophones, il devra agir en conséquence et donner des moyens valables et sérieux qui collent à la réalité des communautés franco-canadiennes.

Les recommandations faites dans le rapport du groupe de travail sur les minorités de langue française répondent à nos besoins. De plus il faudrait qu'à l'intérieur du programme jeunesse on retrouve les sous-programmes suivants: soutien, animation, projet spéciaux et formation.

Comme l'ont si bien dit les jeunes de la Colombie-Britannique, 'Nous demandons à M. Faulkner de répondre maintenant sur ces recommendations et de restructurer le programme des groupes minoritaires ainsi que de réaménager ses priorités budgétaires au sein des programmes sur le bilinguisme et de faire des francophones hors Québec la pierre de base de ce programme.'

L'heure est grave et sans une intervention de l'Honorable Hugh Faulkner, Direction-Jeunesse devra-t-elle fermer ses portes?

le secrétaire d'Etat annonce le renouvellement de programme d'été pour les jeunes.

OTTAWA--Le Secrétaire d'Etat, l'hon. J. Hugh Faulkner, a annoncé le renouvellement de deux programmes d'été pour les jeunes, le Programme de Service communautaire étudiant et le Programme des Auberges.

Cette année, on prévoit la participation de quelques 8,000 personnes, soit 3 ,000 étudiants rémunérés et 5,000 bénévoles, au Programme de Service communautaire étudiant, dont le budget sera de 5.8 4 8 million. Ce programme vise à employer des étudiants et à mobiliser des bénévoles, pour qu'ils contribuent à renforcer les organismes bénévoles et à améliorer ainsi la capacité de celles-ci à répondre aux besoins communautaires. Il favorise également une meilleure compréhension entre les organismes bénévoles et le grand public en canalisant l'énergie et l'imagination des jeunes dans le secteur bénévole.

Cette année, le programme sera en vigueur entre le 3 mai et le 17 septembre. La rémunération des étudiants sera de $12 0 par semaine. Les associations bénévoles intéressées pourront se procurer une formule de demande au début de janvier, à l'un des bureaux régionaux de Secrétariat d'Etat. Toutes demandes devront être présentées au plus tard le premier mars 1976 .

Le programme des Auberges, doté d'un budget de $96 9,000, accordera des subventions aux associations d'auberges qui exploiteront quelque 8 5 auberges d'été partout au Canada. Les auberges offrent pendant les mois d'été un logement sûr, propre et bon marché aux jeunes Canadiens qui veulent se familiariser sur place avec la diversité géographique et culturelle du Canada.

Cette année, on prévoit héberger quelque 100,000 jeunes voyageurs et on s'attend à ce que 4 00 emplois soient crées dans le cadre du programme, en vigueur du 1er juin du 1er septembre. Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser aux associations provinciales d'auberges.

"Bang, bang - tu es mort!"

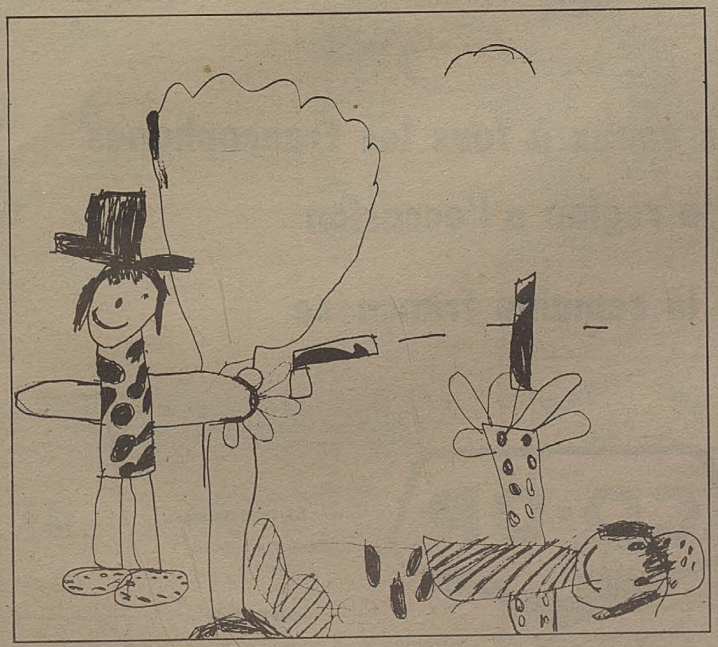

Certains soutiennent que la violence dans nos médias nous fait réagir, nous-mêmes ainsi que nos enfants, d'une manière violente au monde qui nous entoure.

Si c'est vrai, nous avons tout à craindre. Peu de recherches ont été faites au Canada à ce sujet et aucune d'entre elles ne couvrait tous les médias. La Commission royale d'enquête sur la violence dans le secteur des communications essaie de clarifier la situation.

Quelle est la portée de la violence? Est-elle le reflet de ce que le monde est vraiment? Ou bien a-t-elle le pouvoir de créer un monde différent, encore plus violent, dans lequel nous sommes tous appelés à vivre?

Que fait la Commission? Nous examinons les recherches qui sont disponibles. Nous tenons des audiences publiques auxquelles tous peuvent assister. Et nous recommanderons à tous les niveaux du gouvernement, aux médias et au public des mesures à prendre.

Que pouvez-vous faire? Tout d'abord, essayez d'analyser comment la violence dans les médias influence votre vie, votre famille, votre entourage. Violence dans tous les médias: radio, télé, bandes dessinées, journaux, musique populaire, films, livres, et mêmes concert "rock".

Ensuite, dites-nous ce que vous en pensez. Soumettez-nous vos opinions. Venez assister aux audiences. Et lorsque le moment de faire des recommandations sera venu, vous aussi pourrez faire votre part...dans votre foyer, dans votre voisinage, dans l'éducation de vos enfants.

Il est important d'en savoir plus long sur la violence dans les médias, ainsi que de déterminer son influence sur nous. Avec votre aide, nous y parviendrons.

La Commission royale d'enquête sur la violence tiendra une audience à

Vendredi: 5 mars, 1976 - 7:30 p.m. - 10:30 p.m.
Lieu:
à l'auditorium de l'administration Building, 2 ème étage
Windsor Board of Education
451 rue Park ouest,
Windsor, Ontario N9A 5V4

La Commission royale d'enquête sur la violence
dans le secteur des communications,
151 ouest, rue Bloor, Pièce 810,
Toronto, Ontario M5S 2V5.

Membres de la Commission:
L'Honorable Judy LaMarsh, L'Honorable Juge L. A. Beaulieu, Scott Young.

Appelez-nous au numéro 1-800-261-7091 - n'importe quand, sans frais.

AD **RCV-4-75BF** 5-3-0784
COCKFIELD, BROWN & COMPANY LIMITED/TORONTO

Petite croix de chêne

Je te ragarde petite croix de chêne,
Que j'ai voulu sans apprêt et très simple,
Car, petite croix, tu vas me protéger,
Me bénir, par ta présence.

Avec émotion, je t'ai accrochée
Au mur de mon bureau,
Afin que tu vois mes joies,
Mes bonheurs, et aussi mes souffrances.

Tu auras pitié,
Je te confierai mes pensées,
Mes craintes, mes désirs,
Et ma petitesse.

Merci M. Chauvin pour votre petite croix.
J'ai senti votre bonté,
Et aussi longtemps que je l'aurai à mes côtés,
Aux heures d'épreuves, je serai vaillante et je chanterai.

thérèse Ippersiel

Les Services Cana

disques et cartes de tous genres

pour tous les goûts et âges

(en francais)

Nous venons de décupler notre stock de cartes et de quadrupler celui de disques.

Grande exposition de disques et cartes françaises de toutes occasions à l'école Ste-Thérèse , 53 05 est rue Técumseh, Windsor du 2 3 au 2 7 février
Tél: 9 4 5-2 6 2 8
Heures de ventes: 7h à 17h et 19h à 2 2 h

Les vertus civiques méritent une médaille

Connaissez-vous, en Ontario, quelqu'un qui avec générosité, humanité et bonté, sans rien demander en échange, a contribué à faire de l'Ontario une province où il fait bon vivre?

C'est à une telle personne qu'est destinée la Médaille du mérite civique de l'Ontario.

Ceux qui reçoivent cette médaille sont choisis par un Conseil consultatif indépendant de citoyens de l'Ontario, ayant pour président honoraire le Lieutenant-gouverneur de la province.

N'importe qui peut proposer quelqu'un pour la Médaille de l'Ontario, en se servant du formulaire réservé à cet effet. Pour en obtenir un, s'adresser au:

Secrétaire administratif
Conseil consultatif
Médaille du mérite civique de l'Ontario
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1P4

Proposer quelqu'un pour la médaille, c'est déjà faire preuve de sens civique. Nous n'acceptons plus de noms après le 15 avril 1976.

MÉDAILLE DU MÉRITE CIVIQUE DE L'ONTARIO

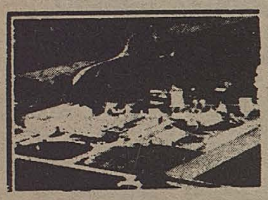

Consultez-nous pour tous vos besoins agricoles

KING GRAIN & SEED CO. LIMITED

Chatham 354-3214
Wallaceburg 627-6089
Paincourt 354-3210

Pride Maïs

EPICERIE
CHEZ CORMIER
LUCKY DOLLAR
Pointe-aux-Roches
694-3828

L.P. ROOFING

- couvertures plattes
- bardeaux d'asphalte
- revêtement d'aluminium
- dalles à eau
- réparations générales

728-1061

La Co-operative de Pointe-aux-Roches

offre ses meilleurs voeux à tous les Francophones de la région a l'occasion de la semaine française

CO-OP

Produits chimiques
Green Cross
U.C.O.
Chipman
Fisans
Phizer

engrais chimiques
U.C.O.
Cyanamid
C.I.L.

pétrole
essence
huile diesel
huile à chauffage

Semences
pour agriculture
parterre
jardin

fourage
Shur Gain

Quincaillerie
peinture
vêtements de travail
accessoirs d'auto etc.

VOTRE HOROSCOPE

CAPRICORNE ♑ du 22 déc. au 20 janv.

Ne faites pas votre travail à moitié, et vous serez surpris des résultats. Tâchez de conserver votre enthousiasme. Il ne faut pas que vos camarades méprennent l'amitié pour d'autre chose. Reposez-vous.

VERSEAU ♒ du 21 janv. au 19 fév.

Rappelez-vous qu'il est facile de perdre des amis en leur prêtant de l'argent. Soyez sur vos gardes, on jalouse vos succès. A la maison on vous gâte. Attention,

POISSONS ♓ du 20 fév. au 20 mars

Pensez longuement avant de changer de situation. Adaptez-vous aux désirs d'une personne que vous rencontrez. Vous avez grand besoin de calme et la détente est une chose essentielle. Calmez vos nerfs.

BELIER ♈ du 21 mars au 20 avril

Recherchez les situations qui peuvent améliorer votre avenir. Soyez très prudent dans le choix de vos amis et associés. Apprenez à vous détendre et calmez vos nerfs.

TAUREAU ♉ du 21 avril au 20 mai

Travaillez sur des projets longtemps retardés. Vous découvrirez qu'une personne intéressante s'occupe de vous.

GEMEAUX ♊ du 21 mai au 21 juin

Ne manquez pas d'attention dans les détails d'une nouvelle opération. Attention aux difficultés provoquées par votre humeur, avec des personnes aimées. N'abusez pas de boissons.

CANCER ♋ du 22 juin au 22 juillet

Faites preuve de patience et de pondération; admettez que vous faites des erreurs s'il y a lieu. Soyez plus compréhensif avec votre famille. Un être cher a besoin de votre encouragement. Calmez-vous.

LION ♌ du 23 juillet au 23 août

N'entreprenez jamais rien d'important, sans avoir au préalable examiné avec attention tous les détails. Pas d'abus avec des personnes que vous rencontrez pour une première fois.

VIERGE ♍ du 24 août au 22 sept.

Prenez plus de responsabilités dans votre travail et faites preuve de stabilité. Acceptez une invitation qui peut avoir d'importantes conséquences.

BALANCE ♎ du 23 sept. au 23 oct.

Ne piétinez pas trop sur place, vous avez beaucoup de travail à compléter. N'oubliez pas qu'une contrariété sentimentale n'a rien à voir avec le travail. Il vous faut relaxer davantage et reposez-vous.

SCORPION ♏ du 24 oct. au 22 nov.

Entreprenez de nouvelles opérations mais seulement après avoir étudié tous les aspects de l'affaire. N'essayez pas d'embarrasser les parents de vos amis. N'abusez pas du boire et du manger.

SAGITTAIRE ♐ du 23 nov. au 21 déc.

N'achetez pas rien sans avoir d'abord examiné vraiment les promesses qu'on vous a faites. Attention aux avances qu'une personne de l'autre sexe vous fait. Ne risquez pas d'être surpris par une personne fidèle.

JOUEZ AVEC NOUS

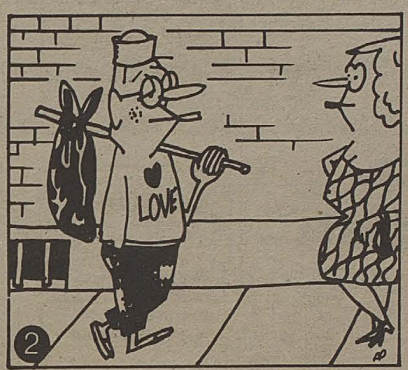

Trouvez les 7 erreurs. SOP-182

SOLUTION:

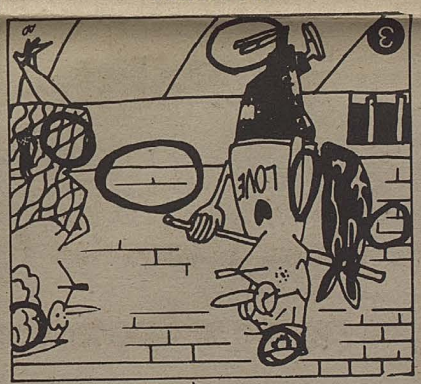

LE PUZZLE PROVERBE

Ce jeu consiste à trouver les réponses aux opérations proposées, et à classer ensuite ces 18 cartes dans l'ordre des résultats obtenus, en commençant par le plus petit chiffre. Il vous sera ensuite possible, les lettres étant classées dans l'ordre voulu, de "lire" un proverbe que nous vous conseillons d'observer!

3×4 LI	5×3-6 IR	2×2×4 A L
16×2:4 UR	9×6:27 NE	72:12 AS
9:3 FA	4×4-9 CO	54:3 OIS
7×4-23 P	5×6:3 DE	136:8 A F
3×5 S	9×3-26 IL	132:12 UX
9×8:18 UT	84:6 RE	2×3+7 EV

Réponse..... LE PUZZLE PROVERBE : Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois.

En vous servant des chiffres de 1 a 9, placez les dans les cadres vides pour que chaque rangée ou diagonale additionne au chiffre indique au bout de la rangée ou diagonale. Il est défendu de se servir du meme chiffre 2 fois. Le chiffre 6 a deja ete place pour vous mettre en marche.

Bonne Chance.

16	14	15	13
10			10
16		6	16
19			19
13	16	14	15

COMARTIN & DEZIEL
AVOCATS
545, Notre-Dame
Belle-Riviere **Windsor**
728-2000 **258-6382**

Epicerie Rivest
Essence et huile
Staples 687-2181

Durocher & Trépanier
agent d'assurance
Tél: 728-1780 Belle-Riviere

Taylor & Delrue
Avocat
682-2631
30 rue Queen N Tilbury

VENDRE OU ACHETER
communiquez avec
ROSAIRE CARON
REAL ESTATE
Membre de la Fédération des professions immobilières
FIABCI
du Conseil Ontarien Canadien
TORONTO
Marie Jeanne Caron
Gisèle Caron
Ghislaine Gratet
Toronto - 241-0385

STONEY POINT SUPER MARKET
PROPRIETAIRE: Roméo Baudet
épicerie, viande, légumes frais
tél. 694-3029

CALENDRIER D'EVENEMENTS

Le mercredi 18 février

Ecole St-Philippe, 53 0 ave Cumberland, Burlington. 10h Personne responsable:

mercredi - 2 5 février

Raoul Roy, chansonnier, École Secondaire de Commerce, 4 4 1 Técumseh est, Windsor 10:15h, Personne responsable: Mme Thérèse Fortier 519 94 5-7977, Ecole de comté de Windsor P.M.

vendredi, 2 7 février

Ecole primaire de comté - Windsor a.m.
Ecole primaire de comté - Windsor pm., Personne responsable : Mme Thérèse Fortier 51 9 94 5-7977

Le 18 mars

Francine McGee - chansonnière renommée que recevra Pointe-aux-Roches à 8 hres P.M. à la salle paroissiale de Pointe-aux-Roches.

vendredi, 19 mars

Le Centre Culturel Tournesol présente, à l'école secondaire d'Amherstburg, Francine McGee, chanteuse populaire, à 13 heures. Pour plus de renseignements, veuillez contacter Thérèse Fortier au numéro: 94 5-7977.

le 26 février

Chansonnier du Nord de l'Ontario, François Lemieux, à la salle paroissiale de Poin-

Le 23 février

Une grande décision sera prise au sujet de l'école secondaire de langue française au Centre Civique d'Education, rue Fairview, Essex, Ontario. Rendez-vous-y en grand nombre.

Si vous avez 65 ans ou plus et si vous viviez ici l'année dernière, vous pouvez obtenir gratuitement la plupart des médicaments prescrits sur ordonnance.

Voici ce que fait l'Ontario pour que cela vous soit possible.

A partir du 1er août, une nouvelle loi entrera en vigueur en Ontario. Elle permettra à presque toutes les personnes qui ont 65 ans ou plus et qui sont domiciliées en Ontario depuis au moins 12 mois, de bénéficier gratuitement de la plupart des médicaments prescrits sur ordonnance.

On entend par là, des ordonnances établies par un médecin ou un dentiste et remplies en Ontario. Seuls les médicaments figurant sur le formulaire de médicaments approuvés de l'Ontario peuvent être obtenus gratuitement.

Qui y a droit?

Les personnes domiciliées en Ontario qui bénéficient de la pension de la sécurité de la vieillesse.

Si vous avez 65 ans ou plus et recevez actuellement la pension de la sécurité de la vieillesse de la part du gouvernement fédéral, vous recevrez automatiquement votre nouvelle carte d'admissibilité au Régime de médicaments gratuits avant le 1er août. (Il est évident que si vous recevez déjà une carte d'admissibilité, vous continuerez de la recevoir). Vous n'avez rien de spécial à faire.

Les personnes domiciliées en Ontario qui ne bénéficient pas de la pension de la sécurité de la vieillesse.

Si vous avez 65 ans et êtes domiciliés en Ontario depuis au moins un an mais depuis moins de 10 ans, vous pouvez également bénéficier du Régime de médicaments gratuits de l'Ontario. Mais, comme nous ne vous connaissons pas, vous devez soumettre une demande auprès de votre pharmacie ou du ministère de la Santé pour obtenir la carte d'admissibilité au Régime de médicaments gratuits. Lorsque vous serez inscrits, vous recevrez automatiquement vos cartes d'admissibilité.

Voici comment fonctionne ce Régime.

Plus de 1 500 médicaments prescrits sur ordonnance figurent sur le formulaire de médicaments approuvés de l'Ontario. Lorsque vous consultez votre médecin ou votre dentiste, dites-lui que vous avez droit au Régime de médicaments gratuits de façon à ce qu'il vous prescrive un médicament figurant sur ce formulaire. Donnez ensuite votre carte d'admissibilité à votre pharmacien, qui la gardera; mais vous pouvez la lui redemander si vous déménagez ou si vous voulez changer de pharmacie.

Cela ne vous coûte rien.

Lorsque votre ordonnance est remplie, vous n'avez rien à payer. Le pharmacien sera payé par le gouvernement de l'Ontario.

En Ontario, nous voulons que vous soyez en aussi bonne santé que possible, et nous faisons tout ce que nous pouvons pour atteindre cet objectif. Si vous devez soumettre une demande (en fait, la plupart des gens n'ont pas besoin de le faire), procurez-vous un formulaire de demande d'admissibilité au Régime de médicaments gratuits auprès de votre pharmacien ou écrivez au:

Ministère de la Santé
Régime de médicaments gratuits
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 2S3

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez composer (gratuitement) le "O" et demander à la téléphoniste de vous donner le Zenith 8-2000. Les personnes domiciliées dans la région téléphonique de la Communauté urbaine de Toronto peuvent composer le 965-8470.

Ministère de la Santé
Frank Miller, ministre

Gouvernement de l'Ontario
William Davis, premier ministre

Recettes pour vous mesdames

■ Aspic à l'ananas

1 grosse boîte (6 on.) de gélatine à l'ananas
2 tasses d'eau bouillante
⅔ tasse d'orange, OU de citron OU de pamplemousse écrasés en purée
2 c. à soupe de jus de citron
¾ tasse d'eau froide OU d'eau gazeuse
1 avocat pelé et coupé en dés OU 1 tasse de raisins verts sans pépins et tranchés
3 oranges en dés, OU 1 boîte (20 on.) de poires en dés
1 gros paquet (6 on.) de gélatine à la fraise
2 tasses d'eau bouillante
3 c. à soupe de jus de citron
1½ tasse d'eau froide
3 à 4 bananes en dés
1 chopine de fraises fraîches tranchées.

Faites fondre la gélatine à l'ananas dans l'eau bouillante. Ajoutez les 3 ingrédients qui suivent: laissez prendre à demi, puis incorporez l'avocat et les oranges. Versez dans un moule en couronne huilé (capacité: 2 pintes). Laissez prendre ferme. D'autre part, faites fondre la gélatine à la fraise dans l'eau bouillante et aromatisez de jus de citron. Laissez prendre à demi, incorporez les bananes et les fraises, et versez sur la gélatine à l'ananas. Gardez au froid 12 heures. Démoulez sur un lit de laitue ou de chicorée et décorez de rosettes de fromage à la crème et de raisins verts givrés, c'est-à-dire badigeonnés de blanc d'œuf et roulés dans du sucre fin. Pour 8 à 10 personnes.

■ Poitrine de poulet sauce Suzette

8 petites poitrines de poulet (2½ lbs environ)
3 c. à soupe de farine
1 c. à thé de thym
1 c. à thé de sel
1 œuf battu
2 c. à soupe de lait
½ tasse de beurre (ou moitié beurre moitié huile)
2 tasses de bouillon de poulet ou de consommé
4 tranches de jambon cuit désossé (⅓ po. d'épaisseur) coupées en deux
8 tranches d'ananas
Sauce Suzette
Parmesan râpé

Enlevez la peau et désossez les poitrines de poulet. Saupoudrez de farine assaisonnée de thym et de sel, puis plongez dans l'œuf battu dans le lait. Faites chauffer le beurre dans un grand poêlon et sautez le poulet sur toutes ses faces jusqu'à ce qu'il soit bien doré. Ajoutez le bouillon et couvrez. Laissez mijoter 25 minutes. D'autre part, chauffez le four à 350°F. Dans un plat huilé, disposez les 8 demi-tranches de jambon recouvertes d'ananas et d'une poitrine de poulet. Nappez de sauce Suzette et saupoudrez de parmesan. Couvrez et cuisez 25 minutes. Découvrez et faites dorer sous le gril, 5 minutes avant de servir.

Sauce Suzette. Liez la sauce du poêlon de ¼ tasse de farine délayée dans ½ tasse d'eau froide. Cuisez en tournant jusqu'à ce qu'elle soit lisse et épaisse. Battez dans la sauce ½ tasse de mayonnaise et 2 c. à soupe de persil haché.